

Organisme certificateur  
*AFAQ AFNOR Certification*  
11, avenue Francis de Pressensé  
93571 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex  
tél : (33) 1.46.11.37.00 - Fax : (33) 1.49.17.91.91  
Site Internet : <http://www.marque-nf.com>



Organisme mandaté  
*Comité National Malveillance Incendie Sécurité SAS*  
C.N.M.I.S. S.A.S - 8, place Boulnois - 75017 PARIS  
tél : (33) 1.53.89.00.40 - Fax : (33) 1.45.63.40.63  
Site Internet : <http://www.cnmis.org>

**FT N° 2096****FICHE TECHNIQUE DE MODIFICATIONS**

Nom du Titulaire : **CHUBB**

Adresse : **10, avenue du Centaure BP 8408  
95806 CERGY PONTOISE Cedex**

Numéro d'enregistrement C.N.M.I.S S.A.S : **0505010**

Numéro de droit d'usage de la marque NF : **ECS 008 A3**

Désignation commerciale : **Référence Incendie EN**

Description des modifications apportées : **Association de déclencheurs manuels : MCP1A et  
MCPA2 (selon les résultats de l'affaire n° 0505012)**

Avis technique du laboratoire : **DH 06 00 83 du 22/02/2006**

**Les modifications déclarées ne remettent pas en cause la conformité du matériel aux normes.  
Toutes les autres caractéristiques du matériel restent inchangées.**

Paris, le 25 avril 2006  
Pour le **C.N.M.I.S S.A.S**  
**Le Responsable Certification**

  
**José CAMPO**



Expert en prévention et en maîtrise des risques

**AVIS TECHNIQUE N° DH 06 00 83**

DEMANDE PAR

: CNMIS  
8 Place Boulnois  
75017 - PARIS

DOSSIER ENREGISTRE SOUS LE N°

: 2005 05 10

DENOMINATION TECHNIQUE

: E.C.S.

REFERENCE COMMERCIALE

: REFERENCE INCENDIE EN

CONSTRUCTEUR

: CHUBB SECURITE

**DESCRIPTION DES MODIFICATIONS APORTEES**

↳ Association de déclencheurs manuels : MCP1A et MCPA2  
(selon les résultats de l'affaire 2005 05 12)

PLANS & NOMENCLATURES ANNULES : Néant

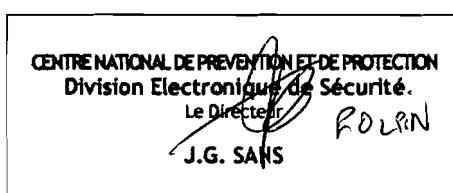
PLANS & NOMENCLATURES MODIFIES : Néant

PLANS & NOMENCLATURES COMPLEMENTAIRES : Néant

Les modifications mineures mentionnées ci-dessus n'entachent pas le respect du matériel aux normes.

**AVIS TECHNIQUE ETABLI LE 22 FEV. 2006**

A-5



Trame n° 42 – Version 1

*Essais effectués dans le cadre d'une demande de certification NF gérée par le CNMIS*

Ce rapport d'essais atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjugé pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994, ni un agrément ou une qualification de quelque nature que ce soit. La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée, sauf approbation préalable du CNPP, que sous sa forme intégrale. Le CNPP décline toutes responsabilités en cas de reproduction ou publication non conforme. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Le CNPP se réserve le droit d'utiliser les enseignements qui résultent du présent rapport d'essais pour les inclure dans des travaux de synthèse ou d'intérêt général, les travaux envisagés pouvant être publiés par ses soins.

RSP

[www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)